



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2016-007

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2016

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-01-20-019 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Madame Isabelle REBATTU, sous-préfète d'Argelès-Gazost, le jeudi 28 janvier 2016, de 8h30 à 19h00 (2 pages)	Page 3
65-2016-01-18-002 - Décision portant subdélégation de signature de M. Philippe MERLE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (3 pages)	Page 6
65-2016-01-21-001 - Ordre du jour de la CDAC du 08-02-2016 statuant sur le dossier 2015-07 (demande d'extension de l'hypermarché Carrefour Market de Lannemezan) (1 page)	Page 10

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-01-20-019

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Madame Isabelle REBATTU, sous-préfète
d'Argelès-Gazost, le jeudi 28 janvier 2016, de 8h30 à
19h00



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens
Service du développement territorial
Bureau de la coordination interministérielle

ARRETE N°
accordant la suppléance
des fonctions préfectorales à
Madame Isabelle REBATTU,
sous-préfète d'Argelès-Gazost,
le jeudi 28 janvier 2016, de 8h30 à 19h00

La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 14 juin 2013 portant nomination de M. Alain CHARRIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2013 portant intégration de M. Alain CHARRIER, inspecteur de la jeunesse et des sports de 1^{ère} classe, dans le corps des sous-préfets ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 8 septembre 2014 portant nomination de Mme Isabelle REBATTU, chef d'escadron de la gendarmerie nationale, en qualité de sous-préfète, sous-préfète d'Argelès-Gazost ;

.../...

Considérant l'absence simultanée de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, préfète des Hautes-Pyrénées et de M. Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le jeudi 28 janvier 2016, de 8h30 à 19h00 ;

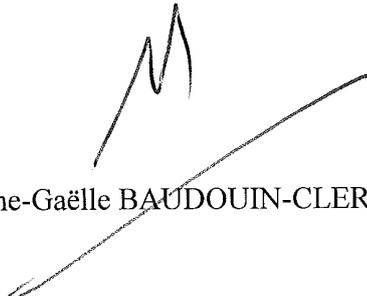
Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Mme Isabelle REBATTU, sous-préfète d'Argelès-Gazost, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales, le jeudi 28 janvier 2016, de 8h30 à 19h00.

ARTICLE 2 - Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 20 janvier 2016



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-01-18-002

Décision portant subdélégation de signature de M. Philippe
MERLE, directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



PREFETE DES HAUTES-PYRENEES

DECISION

portant subdélégation de signature de M. Philippe MERLE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
(Compétences départementales)

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU la loi organique n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret du 7 juillet 2014 portant nomination de Michel WEBER, en qualité de responsable de l'unité départementale des Hautes-Pyrénées

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Philippe MERLE, ingénieur général des mines, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

VU l'arrêté du préfet de région du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

VU la décision du directeur régional du 11 janvier 2016 chargeant Jean DELIMARD, Michel DUCROT, Damienne VERGUIN, respectivement des pôles Concurrence, consommation, répression des fraudes, métrologie, Travail et Entreprises, emploi, économie

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à Philippe Merle, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

DECIDE

Article 1^{er} :

Subdélégation permanente de signature est donnée, à effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Damienne VERGUIN
- Michel DUCROT
- Michel WEBER

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel WEBER, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Bernard PECANTET
- Marie-Hélène MARTIN
- Agnès DIJOURD

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Jean DELIMARD
- Alain ZERMATTEN

Et, pour l'attribution d'agrément, l'attribution, la suspension ou le retrait des marques d'identification, et, dans la limite des décisions pour l'attribution d'agréments et de marques d'identification, à :

- Thomas PELLERIN
- Jean-Marc AVIGNON

Article 4 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation devront être signées :

Pour la Préfète des Hautes-Pyrénées,
Et, par subdélégation du DIRECCTE LRMP,
Le ...

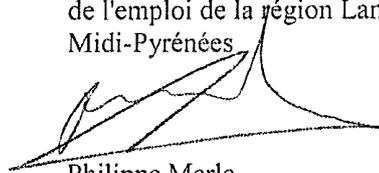
Pour la Préfète des Hautes-Pyrénées,
par subdélégation du DIRECCTE LRMP,
et, pour empêché,
Le ...

Article 5 : Les décisions antérieures sont abrogées.

Article 6 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi, les chefs de pôle et le responsable de l'unité départementale des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

A Toulouse, le 18 janvier 2016

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Merle', written over a horizontal line.

Philippe Merle

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2016-01-21-001

Ordre du jour de la CDAC du 08-02-2016 statuant sur le dossier 2015-07 (demande d'extension de l'hypermarché Carrefour Market de Lannemezan)

Ordre du jour de la CDAC du 08/02/2016 statuant sur le dossier 2015-07 (Extension de 554 m² de l'hypermarché "Carrefour Market" implanté sur la zone commerciale de la Ramondia à Lannemezan)



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la programmation
et des affaires économiques

Secrétariat de la CDAC

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Réunion du lundi 8 février 2016 à 15 heures

ORDRE DU JOUR

Examen de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale n° 2015-07 :

Demandeur : SAS GUYENNE ET GASCOGNE

Commune d'implantation : LANNEMEZAN

Projet : Extension de 554 m² de la surface de vente de l'hypermarché à l'enseigne « CARREFOUR MARKET » sur la zone commerciale de la Ramondia pour atteindre une surface totale de vente de 3.350 m²